

Recours au Règlement

M. Beatty: En effet, monsieur le Président, la question est très claire. Je ne vous retiendrai pas bien longtemps.

M. le Président: Je suis prêt à faire preuve de toute la courtoisie voulue, mais je voudrais savoir quel ministre entend intervenir. La parole est au ministre, et je la donnerai au leader parlementaire dans un instant.

M. Beatty: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je tiens simplement à dire en conclusion qu'au *Feuilleton* d'aujourd'hui, on précise clairement que cette motion est étroitement liée aux crédits. Depuis les origines du Parlement, il est tout à fait clair, qu'en rejetant une motion de crédits, la Chambre retire sa confiance au gouvernement. Cela demeure vrai de nos jours. On l'a d'ailleurs reconnu. Le député de Winnipeg Transcona devrait savoir que le député de Surrey-Nord, qui intervenait alors au nom de son caucus, l'a admis de façon explicite plus tôt aujourd'hui. Il a vivement reproché au Parti libéral d'avoir proposé une motion de ce genre sous le couvert d'une motion de censure.

C'était le cas ce matin et cela demeure.

Nos vis-à-vis peuvent toujours proposer de s'en tenir aux traditions de la Chambre, mais cela devrait faire l'objet de négociations. Il ne leur suffit pas d'affirmer unilatéralement que la tradition ne s'applique pas aujourd'hui.

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une offre. Si, en fait, la Chambre souhaite vraiment se prononcer sur cette motion, nous pouvons alors, du consentement unanime, proposer notre motion qui pourrait commencer ainsi: «La Chambre n'a plus confiance dans le gouvernement». On pourrait ensuite préciser les raisons de cela et soumettre cette motion à un vote distinct. La Chambre pourrait alors appuyer la motion du député de Winnipeg-Nord: «Que la Chambre réaffirme son engagement envers le régime public d'assurance-maladie.» Ainsi, il y aurait une motion de crédits et une motion portant sur l'assurance-maladie. Je suis persuadé que nous pourrions trouver une solution. Je serai heureux d'en discuter avec les leaders parlementaires s'ils le souhaitent.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, à propos du rappel au Règlement, ce matin, quand la question a été soulevée, j'ai accepté l'explication du

ministre de la Santé. J'ai vérifié depuis et j'ai constaté qu'il y a en effet des précédents. Il a demandé s'il en existait. Mon collègue a évidemment établi qu'il y a un; en 1987, le gouvernement a décidé qu'une motion semblable ne posait pas la question de confiance.

Maintenant que je sais qu'il y a des précédents, je me déclare tout à fait d'accord avec mon collègue de Winnipeg Transcona quand il dit que le gouvernement ne doit pas penser qu'il s'agit d'un vote de confiance.

M. Blaikie: Monsieur le Président, s'il y a un paradis pour les parlementaires, Eugene Forsey est en train de donner quelque part son opinion sur ce débat. Nous savons tous que le regretté sénateur si estimé était un expert sur la question de confiance. C'est lui qui a dit devant le Comité spécial de la réforme de la Chambre des communes qu'il fallait trouver les moyens que la Chambre s'exprime sans que se pose la question de confiance.

Nous conformant à cette recommandation, aux recommandations d'autres sources et au voeu unanime du comité, nous avons proposé qu'il ne soit plus question de confiance dans le Règlement. C'est de cela que je parle aujourd'hui.

Je connais les règles de 1969. Je connais les origines des jours de l'opposition dans l'examen des crédits. Je rappelle aujourd'hui, ce que personne n'a même reconnu, qu'il s'est passé quelque chose en 1985. Le changement de libellé apporté en 1985 a laissé les deux partis de l'opposition et le parti ministériel libres de s'exprimer sur le fond des motions présentées les jours réservés à l'opposition. On cherchait à éviter justement le genre d'arguments circonspects que le gouvernement présente en l'occurrence et que servent parfois les deux partis de l'opposition. Tous les partis ont pris prétexte de la question de confiance pour éviter de se prononcer sur le fond des questions. Une deuxième motion est inutile. Si le gouvernement veut renouveler son engagement envers le régime d'assurance-maladie comme il le prétend, qu'il vote en faveur de la motion. Finissons-en avec toutes ces niaiseries.

Je dis que depuis 1985, le gouvernement peut se prononcer sur le fond en faveur de motions de ce genre sans courir de risque. C'est pour la Chambre une occasion de s'exprimer. Quel mal y a-t-il à cela?